La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 6 JUIN 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2023

1. **Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Pierre Le Blanc**

   1.1 Rapport du président
   1.2 Inscription au congrès FQM
   1.3 Nomination de Julie Senécal comme représentante de la ville auprès des gouvernements
   1.4 Désignation de Julie Senécal comme représentante autorisée auprès des services électroniques du ministère du revenu du Québec
   1.5 Renouvellement du contrat de travail à durée déterminée de monsieur Daniel Moreau, conseiller technique
   1.6 Déménagement de la cour municipale commune de Cowansville
   1.7 Octroi d'un mandat à Raymond, Chabot, Grant, Thornton – Exercice financier 2023
   1.8 Correspondance

2. **Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette**

   2.1 Rapport du président
   2.2 Correspondance

3. **Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini**

   3.1 Rapport du président
   3.2 Correspondance
      a) Annonce des lauréats des bourses 2022 de la Fondation ESTEN

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

4. <u>Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac</u>

4.1 Rapport de la présidente
4.2 Ajustement salarial pour les responsables à la bibliothèque
4.3 Demande de subvention – Hockey Mineur district de Bedford - 2022-2023
4.4 Embauche au poste d'agente aux loisirs, culture et vie communautaire à temps partiel
4.5 Autorisation d'utilisation du terrain de soccer municipal du 10 au 13 août – Tours d'hélicoptère (SAM)
4.6 Demande de commandite – Bedford Cruise-In 2023
4.7 Appui au carrefour culturel de St-Armand
4.8 Appui d'une demande d'événement – Pharmacie Proxim
4.9 Autorisation de contribution financière – La popote de la région de Bedford
4.10 Bourse honorifique et remerciement au Docteur Bernard Raymond
4.11 Autorisation de paiement – PRO-DÉCOR DUFRESNE INC.
4.12 Correspondance
a) Semaine québécoise des personnes handicapées, édition 2023 du1er au 7 juin
b) Rapport annuel 2021 - Bibliothèque
c) Rapport annuel 2022 - Bibliothèque
d) Nomination Étincelle D'OR – Centre d'action bénévole de Bedford et Environs Inc.
e) Avis de convocation à l'AGA 2023 du Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main – Mercredi le 21 juin, 18h30
f) Assemblée Générale Annuelle – La Fondation Lévesque-Craighead Jeudi le 15 juin, 10h00

5. <u>Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini</u>

5.1 Rapport du président
5.2 Correspondance
a) Lettre OHBM

6. <u>Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac</u>

6.1 Rapport de la présidente
6.2 Correspondance
a) Procès-verbal R.I.G.M.R.B.M. – 11 avril 2023
b) Journée portes ouvertes R.I.G.M.R.B.M. – Mercredi le 12 juillet, 11h00-18h00

7. <u>Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas</u>

7.1 Rapport de la présidente
7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 699-23-26
7.3 PIIA – 12, Rix – Remplacement de planches de façade et peinture
7.4 PIIA – 29, Dutch – Remplacement de fenêtres
7.5 PIIA – 40-A, Principale (Le Petit Chef) – Auvent et terrasse
7.6 PIIA – 77, Principale – Remplacement de portes blanches pour noires au rez-de-chaussée
7.7 PIIA – 144, Rivière – Demande d'autorisation vinyle 3 pouces à la place de 2½ pouces
7.8 PAE – 218, Rivière – Projet intégré 7 blocs de 8 unités
7.9 Demande d'aménagement de terrasse dans l'emprise municipale – 46, rue Principale – Comptoir Moutarde
7.10 Correspondance
c) Registre des permis pour le mois de mai
d) PV du CCU

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

8. <u>Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc</u>

8.1 Rapport du président
8.2 Embauche au poste de journalier au service de la maintenance
8.3 Autorisation à signer pour et au nom de la ville de Bedford tous les documents requis par la SAAQ
8.4 Autorisation de paiement du décompte no 4 pour le remplacement des services municipaux sur la rue Philippe-Côté
8.5 Correspondance

9. <u>Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires</u>

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 6 juin 2023, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Mona Beaulac	

Est absent : le conseiller Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier

23-06-155 **Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-06-156 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Modification de la résolution 23-03-90 – Utilisation de toilettes et de douches par la Société d'agriculture de Missisquoi
- Achat et installation de compteurs d'eau sur les édifices institutionnels
- Autorisation de tenue de spectacles sur terrasse – Pub le Belvédère
- Entente de collaboration avec le ministère des Transports pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial des routes 202 et 235, des rues de la Plaisance et Philipsburg et de l'avenue des Pins, ainsi que le réaménagement de l'intersection de la route 235 et des rues de la Plaisance et Philipsburg

En ajoutant la correspondance suivante :

- PV du plan d'action pour la revitalisation du pôle de Bedford

ADOPTÉE

N.M. **Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi**.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 2 juin sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

23-06-157 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023**

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 tel que soumis.

ADOPTÉE

23-05-158 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2023**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2023 tel que soumis.

ADOPTÉE

23-06-159 **Autorisation de paiement – Inscription au Congrès FQM 2023**

Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'il est opportun pour les élus de la Ville de participer aux activités de la FQM.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement de l'inscription de six (6) personnes au congrès 2023 de la FQM qui a eu lieu les 28, 29 et 30 septembre prochain, au coût de 945 $ par membre, plus les taxes applicables.

Que ce conseil accorde une allocation de dépenses journalières de 80 $.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-160 **Nomination de Julie Senécal comme représentante de la Ville auprès des gouvernements**

Considérant l'embauche de Julie Senécal au poste de trésorière-adjointe pour la Ville de Bedford et que dans son rôle Madame Senécal sera appelée à représenter la Ville en tant que signataire auprès des différents services gouvernementaux.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil nomme Madame Julie Senécal comme signataire représentante de la Ville de Bedford auprès des différents ministères, société et agences du Gouvernement du Québec et Gouvernement du Canada.

ADOPTÉE

23-06-161 **Désignation de Julie Senécal comme représentante autorisée auprès des services électroniques du ministère du revenu du Québec**

Considérant que la Ville de Bedford est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

Considérant que ClicSÉQUR est le service québécois d'authentification gouvernementale permettant d'utiliser un identifiant unique pour accéder en toute sécurité aux services en ligne des ministères et des organismes du gouvernement du Québec et qu'il s'agit d'un outil de travail efficace pour la Ville de Bedford;

Considérant que la Ville doit désigner par résolution le fonctionnaire pour agir à cette fin comme son représentant autorisé.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil désigne la trésorière adjointe, Julie Senécal, à titre de représentante autorisée de la Ville de Bedford pour utiliser ClicSÉQUR ainsi que tout autre service offert par les ministères et organismes du Québec participant à ClicSÉQUR.

Que le ministre du Revenu du Québec soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaire à l'inscription à ClicSÉQUR.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Dubois à signer pour et au nom de la Ville, la procuration ainsi que toute documentation afférente à cette désignation.

ADOPTÉE

23-06-162 **Renouvellement du contrat de travail à durée déterminée de monsieur Daniel Moreau, conseiller technique**

Considérant la résolution 20-11-374 convenant d'un contrat de travail à durée déterminée avec Monsieur Daniel Moreau à titre de conseiller technique, se terminant le 22 juin 2023;

Considérant que les besoins de la Ville nécessitent que les services de Monsieur Moreau soient rendus pour une période de 18 mois, et que les parties acceptent d'être liées par un contrat d'emploi d'une durée déterminée de 18 mois additionnelle;

Considérant que la Ville et Monsieur Moreau en sont venus à une entente sur les modalités d'emploi de Monsieur Moreau pour la période du 2 juin 2023 au 31 décembre 2024.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le conseil approuve les conditions de travail au contrat de Monsieur Daniel Moreau à titre de conseiller technique, pour un contrat à durée déterminée du 2 juin 2023 au 31 décembre 2024, et autorise le Directeur général à signer ce contrat pour et au nom de la Ville.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-163 **Déménagement de la cour municipale commune de Cowansville**

Considérant l'entente pour l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de la Ville de Cowansville au territoire de chacune des municipalités en vigueur depuis le 21 octobre 1999 et modifiée le 3 septembre 2004;

Considérant le projet de déménagement de la cour municipale commune de Cowansville;

Considérant que chacune des municipalités parties à l'entente pour l'établissement d'une cour commune doit consentir au déménagement de la cour municipale.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseil approuve la décision de la Ville de Cowansville de procéder au déménagement de la cour municipale.

ADOPTÉE

23-06-164 **Octroi d'un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton – Exercice financier 2023**

Considérant l'offre de service soumise par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour le mandat d'audit de l'exercice financier 2023.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil mandate la firme RCGT pour la préparation des états financiers de l'année 2023 incluant les rapports d'audits complémentaires sur l'assainissement des eaux, l'eau potable ainsi que celui sur la collecte sélective des matières pour 2023, et ce, pour un montant de 20 490 $ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-165 **Ajustement salarial pour les responsables à la bibliothèque**

Considérant que le salaires des responsables de la bibliothèque n'a pas été indexé depuis l'année 2017;

Considérant que le conseil municipal souhaite ajuster le salaire des responsables de la bibliothèque de la Ville de Bedford pour l'année 2023;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la proposition de modifications salariales présenté au rapport 2023-04.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

23-06-165 (suite)

Que ce conseil accorde les modifications salariales des responsables de la bibliothèque de la Ville de Bedford pour l'année 2023; tel que présenté au rapport 2023- :04, et ce, rétroactif au 1er janvier 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-166

Demande de subvention – Hockey mineur district de Bedford – 2022-2023

Considérant que la ligue de Hockey mineur du district de Bedford a transmis sa liste de joueurs qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford, et ce, pour la saison 2022- 2023.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 4 100 $ à la ligue de Hockey mineur du district de Bedford, représentant un montant de 100$ par joueurs demeurant sur le territoire de la Ville de Bedford pour un total de 41 joueurs.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-167

Embauche au poste d'agente de développement aux loisirs, culture et vie communautaire à temps partiel

Considérant que la Ville désire rapatrier le poste d'adjointe aux loisirs de l'organisme Loisirs St-Damien au sein de son organisation;

Considérant la charge de travail des employés du service des loisirs;

Considérant que la Ville désire évaluer sa structure organisationnelle avant de créer un nouveau poste;

Considérant que la convention collective de travail des employés municipaux de la Ville de Bedford prévoit l'embauche de salariés à temps partiel;

Considérant que la Ville de Bedford a soumis une proposition d'embauche à Madame Mélissa Gagnon.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil entérine la recommandation de la proposition d'embauche de la direction générale de nommer Madame Mélissa Gagnon au poste d'agente de développement aux loisirs, culture et vie communautaire à temps partiel au service des Loisirs pour une durée indéterminée, à compter du 7 juin 2023 selon la lettre d'entente #2 de la convention collective en vigueur.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-168 **Autorisation d'utilisation du terrain de soccer municipal du 10 au 13 août – Tours d'hélicoptère (SAM)**

Considérant que la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) tiendra l'Exposition agricole de Bedford du 10 au 13 août 2023;

Considérant qu'une demande d'autorisation du terrain de soccer municipal (Lot 5 601 750) a été déposée pour offrir des tours d'hélicoptère;

Considérant qu'aucune activité n'est prévue sur le terrain de soccer appartenant à la Ville de Bedford du 10 au 13 août 2023.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) à utiliser le terrain de soccer municipal (Lot 5 601 750) comme point de départ et d'arrivée d'hélicoptère durant la période de l'exposition agricole de Bedford qui se tiendra du 10 au 13 août 2023 conditionnellement à ce que la zone d'embarquement soit sécuritaire en tout temps puis que ledit terrain soit remis dans son état actuel;

Que cette autorisation est conditionnelle à la présentation d'une preuve d'assurance responsabilité.

ADOPTÉE

La conseillère Mona Beaulac se retire à 19h18

23-06-169 **Demande de commandite – Bedford Cruise-In 2023**

Considérant que le comité organisateur du Bedford Cruise-In tiendra, le dimanche 3 septembre prochain, une exposition de voitures antiques, classiques et modifiées;

Considérant qu'afin de continuer la gratuité des participants et visiteurs, le comité organisateur sollicite la Ville pour un appui financier de 1 000 $ afin de faire de la publicité et promotion de l'événement dans la région;

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement dudit événement, le comité organisateur demande également la contribution de la Ville pour :

- L'autorisation de fermer la rue Principale, entre la rue du Pont et la rue Philippe-Côté, et ce, entre 8h et 18h;
- Fournir une copie de la couverture d'assurances de la municipalité pour la tenue dudit événement;
- L'autorisation de la collaboration des travaux publics pour l'installation des pancartes de détour et les barricades afin de rediriger la circulation;
- La participation des pompiers afin d'assurer la sécurité et la circulation aux intersections ci-haut mentionnées (si possible).

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise un appui financier au comité organisateur du Bedford Cruise-In, d'un montant de 500 $, et ce, afin de leur permettre de faire la promotion de leur événement devant être tenu sur la rue Principale de Bedford le dimanche 3 septembre prochain;

23-06-169 (suite)

Que ce conseil demande au comité organisateur de justifier la bonification supplémentaire de 500 $ et autorise le directeur général à verser ce montant si cette bonification est justifiée;

Que ce conseil propose à Bedford Cruise-In de solliciter les municipalités avoisinantes à des fins de commandites;

Que ce conseil donne l'autorisation de fermer la rue Principale, entre les rues du Pont et Philippe-Côté, entre 8h et 18h pour la tenue de l'événement;

Que ce conseil demande de la sécurité supplémentaire à l'intersection de la rue Philippe- Côté et Principale;

Que ce conseil accepte de fournir une copie de la couverture d'assurance;

Que ce conseil autorise la collaboration des travaux publics pour le positionnement et la récupération des pancartes de détour et les barricades afin de rediriger la circulation. La mise en service de la signalisation et sa mise hors service seront assurées par les pompiers qui sont autorisés à assurer la sécurité et la circulation auxdites intersections des rues du Pont et des Pins.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

La conseillère Mona Beaulac réintègre son siège à 19h20

23-06-170 **Appui au Carrefour culturel de Saint-Armand**

Considérant que la municipalité de Saint-Armand souhaite déposer une demande d'aide financière pour le Carrefour culturel.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil appui la demande du Carrefour culturel de Saint-Armand auprès de Desjardins dans le cadre du projet d'acquisition d'équipement permettant la réalisation d'expositions fixes et itinérantes.

ADOPTÉE

23-06-171 **Appui d'une demande d'évènement – Pharmacie Proxim**

Considérant la demande soumise par la pharmacie Proxim, située au 9, Place de l'Estrie, afin de tenir une vente sous la tente pour amasser des fonds au profit du hockey mineur de Bedford;

Considérant que l'évènement se tiendra sur la Place de l'Estrie;

Considérant que l'évènement sera tenu le 16 ou le 17 juin 2023;

Considérant le Conseil Municipal désire appuyer la demande, puisqu'elle vise le bénéfice de la communauté de Bedford.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

23-06-171 (suite)

Que le conseil autorise la tenue de l'évènement sur la Place de l'Estrie le 16 et 17 juin 2023, les 2 dates pouvant faire l'objet de l'évènement à la guise du demandeur.

Que le demandeur s'assure de conserver suffisamment d'espace de stationnement pour la clientèle.

ADOPTÉE

23-06-172 **Autorisation de contribution financière – La popote de la région de Bedford**

Considérant que La popote de la région de Bedford sollicite la Ville de Bedford pour une contribution financière;

Considérant que l'organisme a livré aux aînés de la région de Bedford 11 613 repas en 2022;

Considérant que plusieurs aînés de la Ville de Bedford bénéficient de ce service de repas ainsi que de la livraison des repas;

Considérant que la Ville de Bedford désire encourager l'organisme à poursuivre sa mission auprès de sa clientèle.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte de verser la somme de 1 000 $ à La popote de la Région de Bedford pour leur permettre d'offrir des repas nutritifs à un prix raisonnable pour les résidents de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-173 **Bourse honorifique et remerciement au Dr Bernard Raymond**

Considérant le départ imminent à la retraire de Docteur Bernard Raymond;

Considérant que la Ville souhaite mettre en évidence l'immense travail accompli des médecins desservant notre communauté depuis plusieurs années;

Considérant que leurs dévouements méritent d'être souligné;

Considérant que le conseil municipal prévoit rendre hommage aux Docteurs ayant prodigués des soins sur le territoire de la Ville de Bedford;

Considérant qu'afin de le souligner, une bourse honorifique sera offerte à un(e) étudiant(e) de 2^{e} année en médecine et résidant de la région de Brome-Missisquoi;

Considérant que ladite bourse sera nommée ‘'La bourse honorifique du Dr Bernard Raymond'', en son honneur;

Considérant l'engagement de la Ville à remettre une bourse de 1 000 $ par année, et ce, durant les 5 années à venir, soit de 2023 à 2027;

23-06-173 (suite)

Considérant la présence souhaitée de Dr Raymond lors de la remise de cette bourse à chaque année.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil remercie le Docteur Bernard Raymond pour ses nombreuses années de pratique en médecine auprès de notre communauté et lui souhaite une retraite aussi heureuse qu'elle est méritée.

Que ce conseil s'engage à remettre une bourse de 1 000 $ par année pour les cinq (5) prochaines années;

Que les sommes nécessaires pour les années subséquentes seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de ces exercices financiers.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-174

Autorisation de paiement – PRO-DÉCOR DUFRESNE INC.

Considérant la confirmation d'une subvention du programme PRABAM pour la rénovation de certains édifices municipaux;

Considérant la nécessité de rénover les planchers du Centre Georges-Perron.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement à PRO-DÉCOR DUFRESNE INC. au montant de 20 003,35 $ incluant les taxes applicables représentant près de la moitié du coût total estimé afin d'accomplir les travaux.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-175

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 699-23-26 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de modifier la délimitation de la zone RB-2, de créer une nouvelle zone permettant les résidences jumelées sur les lots 6 479 256 à 6 479261 et d'autoriser les usages P-3 dans la zone CC-2

La conseillère Marie-Pier Tougas donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 699-23-26 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de modifier la délimitation de la zone RB-2, de créer une nouvelle zone permettant les résidences jumelées sur les lots 6 479 256 à 6 479261 et d'autoriser les usages P-3 dans la zone CC-2.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 699-22-25 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de modifier la délimitation de la zone RB-2, de créer une nouvelle zone permettant les résidences jumelées sur les lots 6 479 256 à 6 479261 et d'autoriser les usages P-3 dans la zone CC-2 ».

ADOPTÉE

23-06-176 **PIIA – 12, Rix – Remplacement de planches de façade et peinture**

Considérant la demande soumise afin d'autoriser le remplacement de planches pourries en façade et de repeinturer la résidence et le garage;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que le demandeur fait la demande pour une peinture de couleur bleu clair ou de conserver le même jaune que l'existant;

Considérant que le comité juge qu'il serait opportun de conserver le jaune existant, le bleu proposé jurant avec le secteur environnant.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, les rénovations de façade en conservant le revêtement de planches à la condition de repeinturer la résidence et le garage du même jaune que l'existant.

ADOPTÉE

23-06-177 **PIIA – 29, Dutch – Remplacement de fenêtres**

Considérant la demande soumise afin de remplacer les fenêtres désuètes par de nouvelles fenêtres incluant un carrelage sur la partie supérieure des fenêtres;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, le remplacement des fenêtres par des fenêtres avec des carreaux dans la partie supérieure.

ADOPTÉE

23-06-178 **PIIA – 40-A, Principale (Le Petit Chef) – Auvent et terrasse**

Considérant la demande visant à prolonger un auvent du 40-A, rue Principale, jusqu'au 42, rue Principale;

Considérant la demande vise à prolonger l'auvent du 40-A, rue Principale, en suivant la même forme et couleur que celui-ci;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande vise également à installer une terrasse sur la propriété municipale, en suivant la même profondeur que la terrasse existante au Café Rouge;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

23-06-178 (suite)

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, l'installation de l'auvent et de la terrasse à la condition de retirer les mots « Bonbons et noix » de la vitrine.

Que ce conseil ajoute la condition suivante : Le lettrage est accepté tel que présenté en retirant les mots « Bonbons et noix ».

ADOPTÉE

23-06-179

PIIA – 77, Principale – Remplacement de portes blanches pour noires au rez-de-chaussée

Considérant la demande soumise afin de remplacer les 3 portes de façade par des portes noires de mêmes apparences que les existantes.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, le remplacement des 3 portes de façade pour des portes noires de même apparence.

ADOPTÉE

23-06-180

PIIA – 144, Rivière – Demande d'autorisation vinyle 3 pouces à la place de 2½ pouces

Considérant la demande soumise afin de remplacer le revêtement extérieur de la résidence par du vinyle d'une largeur de 3 pouces;

Considérant que la demande fait suite à la résolution du conseil 23-04-114, qui autorisait un revêtement de vinyle d'une largeur de 2 pouces ½ ;

Considérant qu'un revêtement de vinyle d'une largeur de 2 pouces ½ n'existe pas.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, le remplacement du revêtement extérieur par un revêtement de vinyle d'une largeur de 3 pouces aux conditions suivantes :

- Le revêtement devra être de la même couleur que l'existant;
- Les coins de la résidence devront conserver l'accent de couleur blanche.

ADOPTÉE

23-06-181

PAE – 218, Rivière – Projet intégré 7 blocs de 8 unités

Considérant la demande visant l'implantation d'un projet d'aménagement d'ensemble sur le lot 5 602 731;

Considérant que le projet est assujetti au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 704-11;

Considérant que la demande vise la construction de 7 immeubles de 8 logements;

Considérant que la demande est basée sur le plan d'implantation de Kevin Migué, arpenteur-géomètre, de son dossier B2018-173A, minute 4734;

Considérant que la demande est basée sur le plan de construction de Mélanie Favreau, architecte, dossier DE-11-2019;

23-06-181 (suite)

Considérant que la demande n'illustre pas explicitement les équipements communautaires qui seront prévus pour les futurs résidents du projet;

Considérant que le règlement sur les PAE, article 22 (point 14 concernant le sentiment d'appartenance au secteur et le point 16 visant à prévoir des équipements communautaires nécessaires à une desserte adéquate de la clientèle visée) n'est pas exposé de façon explicite;

Considérant que l'article 24.1 dudit règlement n'est pas non plus illustré.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande pour imprécision. Le promoteur devra prévoir certains des éléments suivants afin d'assurer son acceptabilité :

- Des jardins communautaires;
- Des quais afin de bien utiliser la rivière qui est modifié par le conseil pour un accès à l'eau afin de bien utiliser la rivière;
- Des aires de jeux pour enfants ou pour personnes âgées, dépendamment de la clientèle.

- Des pavillons extérieurs avec tables et comptoirs afin de bien desservir la clientèle :

  - Un pavillon d'environ 16'x20', de type gazebo;
  - Pavillons secondaires de type préau, de dimensions plus petites;
  - De préciser l'emplacement des conteneurs à ordures.

La liste est soumise à titre de suggestion.

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, mette les conditions suivantes à la réalisation lors de la signature de l'autorisation de ce PAE :

- Qu'un minimum de 2 immeubles soient construits dès la première année;
- Que les structures communautaires soient construites dès la construction du 2e immeuble du projet;
- Que le dépôt de sécurité soit d'un montant substantiel afin d'assurer la complétion du projet.

ADOPTÉE

23-06-182 **Demande d'aménagement de terrasse dans l'emprise municipale – 46, rue Principale – Comptoir Moutarde**

Considérant la demande visant l'aménagement d'une terrasse localisée dans l'emprise de la rue Principale;

Considérant que la demande est illustré au plan de Caroline St-Cyr, architecte, de son projet # 2023-01.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, la demande visant l'aménagement d'une terrasse.

Toutefois, le conseil ajoute la condition suivante : La hauteur maximale du murets ou pot de fleurs est de 4 pieds.

ADOPTÉE

23-06-183 **Embauche au poste de journalier au service de la maintenance**

Considérant que le poste de journalier temps plein au service de la maintenance est vacant à la suite à un départ à la retraite;

Considérant que l'horaire de travail de ce poste est majoritairement, mais non limitativement de jours à l'aréna;

Considérant que le poste a été affiché à l'interne tel que le prévoit la convention;

Considérant qu'au terme de cet affichage, trois (3) employés ont manifesté leur intérêt pour ledit poste;

Considérant que l'employé ayant le plus d'ancienneté répond pleinement aux exigences et aux qualifications nécessaires pour occuper le poste.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil entérine la recommandation de la direction de nommer Monsieur Michel Fortier au poste de journalier temps plein au service de la maintenance à raison quarante (40) heures semaine, à compter du 4 septembre prochain selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-184 **Autorisation de signer pour et au nom de la ville de Bedford tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec**

Considérant le poste de directeur des travaux publics occupé par Monsieur David Déry à la Ville de Bedford et que dans son rôle Monsieur David Déry sera appelé à représenter la Ville en tant que signataire auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise Monsieur David Déry à signer pour et au nom de la Ville de Bedford tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE

23-06-185 **Autorisation de paiement du décompte No.4 pour le remplacement des services municipaux sur la rue Philippe-Côté**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Les Entreprises Denexco Inc. » pour les travaux de remplacement des services municipaux de la rue Philippe-Côté en 2021, et ce, en vertu de la résolution 21-03-89 et pour un montant de 772 028,96 $ (incluant les taxes);

Considérant l'autorisation de paiement du décompte no.1, et ce, en vertu de la résolution 21-06-214 et pour un montant de 312 121,90 $ (incluant les taxes);

Considérant l'autorisation de paiement du décompte no.2, et ce, en vertu de la résolution 21-07-249 et pour un montant de 273 788,50 $ (incluant les taxes);

Considérant l'autorisation de paiement du décompte no.3, et ce, en vertu de la résolution 21-09-295 et pour un montant de 82 938,87 $ (incluant les taxes);

Considérant la libération de la dernière retenue suite à la réception définitive pour un montant de 35 202,60 $ (incluant les taxes);

Considérant que les quittances finales ont été reçues et qu'aucune anomalie n'a été observée sur les travaux effectués;

Considérant que les pièces justificatives pour l'indexation du bitume 2022 ont été remises par l'entrepreneur;

Considérant les attestations de conformité à la CNESST et la CCQ;

Considérant la recommandation de la firme Tetra Tech d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 4 au montant de 80 265,72 $ (incluant les taxes).

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.4 à « Les Entreprises Denexco Inc. » au montant de 80 265,72 $ (incluant les taxes).

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-186 **Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 802 086,92 $ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 6 juin 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-187 **Modification de la résolution 23-03-90 – Utilisation de toilettes et de douches par la Société d'agriculture de Missisquoi**

Considérant la nouvelle demande de la Société d'agriculture Missisquoi pour l'utilisation des toilettes du centre Georges-Perron pour la journée des courses de tracteur à gazon qui aura lieu le 10 juin 2023;

Considérant que l'organisme demande la présence d'un camion incendie citerne lors de la journée du 10 juin 2023;

Considérant que la Ville désire retirer son autorisation pour l'utilisation des toilettes et des douches de l'aréna lors que l'évènement Gymkana du 23 au 25 juin 2023;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise l'utilisation des toilettes du centre Georges-Perron ainsi que la présence d'un camion-citerne du service des incendies pour la journée du 10 juin 2023;

Que ce conseil désire informer l'organisme qu'elle retire l'autorisation d'utilisation des toilettes du centre Georges-Perron et des douches de l'aréna pour l'activité du Gymkana du 23 au 25 juin prochain.

ADOPTÉE

23-06-188 **Achat et installation de compteurs d'eau sur les édifices institutionnels**

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable oblige les municipalités à faire équiper de compteurs d'eau, tous les immeubles institutionnels se retrouvant sur leur territoire;

Considérant que la Ville de Bedford doit acquérir et faire installer plusieurs compteurs d'eau sur les édifices institutionnels pour s'y conformer;

Considérant que des prix ont été demandés à la firme Compteurs d'eau du Québec pour l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise l'achat et l'installation de compteurs d'eau sur les édifices institutionnels selon les soumissions no.3053 et 3100 de la firme Compteurs d'eau du Québec au montant de 31 035,63 $ plus les taxes applicables;

23-06-188 (suite)

Que ce conseil autorise l'appropriation d'un montant de 32 600 $ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement de cette dépense.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-189

Autorisation de tenue de spectacles sur terrasse – Pub Le Belvédère

Considérant la demande déposée le 31 mai dernier par le PUB Le Belvédère afin de pouvoir procéder à la tenue de spectacles extérieurs de musique « *live* » pendant la saison estivale sur la terrasse au 86 rue Principale;

Considérant que ces spectacles ont lieu les vendredis soirs de 18h00 à 23h00, à compter du 16 juin 2023.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la tenue de spectacles extérieurs « live » sur la terrasse du PUB Le Belvédère situé au 86 rue Principale, les vendredis soirs de 18h00 à 23h00 à compter du 16 juin 2023;

Que tous les règlements municipaux applicables devront être respectés.

ADOPTÉE

23-06-190

Entente de collaboration avec le ministère des Transports pour le remplacement des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial des routes 202 et 235, des rues de la Plaisance et Philipsburg et de l'avenue des Pins, ainsi que le réaménagement de l'intersection de la route 235 et des rues de la Plaisance et Philipsburg

Considérant que la Ville procédera à la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout des routes 202 et 235, des rues de la Plaisance et Philipsburg et des Pins;

Considérant que l'intersection des rues de Philipsburg (route 235), Dutch (route 235) et de la Plaisance est jugée dangereuse depuis plusieurs années;

Considérant qu'il est opportun de revoir l'aménagement de cette intersection afin de régulariser la situation;

Considérant que le ministère des Tranports du Québec demande un engagement de la Ville à participer financièrement au projet pour la portion des travaux municipaux demandés par la Ville ainsi que les frais d'ingénierie concernés.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

23-06-190 (suite)

Que la Ville confirme sa volonté de conclure une entente de collaboration avec le ministère des Transports pour les travaux ci-avant mentionné pour une somme totale évaluée à ce jour à 272 000 $;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 2 juin sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

- Une citoyenne se demande ce qui sera fait pour préserver le caractère champêtre et loyaliste de la Ville?
- Une citoyenne se demande si la Ville a pensé à faire une consultation publique pour des logements sociaux et accessibles?
- Une citoyenne se demande qu'en est-il du suivi d'une lettre d'un comité de citoyens?
- Un citoyen demande où est rendue sa demande pour le 133 rue Rivière?
- Un citoyen demande : quand seront effectués les travaux d'asphaltage sur la rue Dutch?
- Une citoyenne demande quand la politique familiale et la politique MADA seront revues par la Ville?

23-06-191

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 20h08

ADOPTÉE

_____
Claude Dubois, Maire

_____
Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier